

« LA GLISSE DES GIVRÉS » à MargériaZ - le dimanche 01 février 2026

REGLEMENT

DESCRIPTION :

Jusqu'à 15 défis sur les pistes du domaine alpin de MargériaZ (Aillons-MargériaZ 1400), le 01 février 2026 de 10h à 15h. Aucun défi n'est obligatoire. L'ordre et le choix des défis est libre. Un plan du parcours sera donné à chaque équipe au départ. **Niveau piste bleue requis.**

En cas d'incident ou de conditions météo défavorables, l'organisateur se réserve le droit de neutraliser un ou plusieurs défis.

Les défis se font par équipe.

Une équipe est composée de 2 coéquipiers minimum et de 4 maximum.

Une personne majeure par équipe obligatoire.

INSCRIPTIONS ET TARIFS :

Tarif : 6 € par équipe de 2 à 4 personnes maximum.

Pré-réservations en ligne jusqu'au 30 janvier 2026 à midi sur HelloAsso.com

<https://www.helloasso.com/associations/aillons-margeriaz-evenements/evenements/defis-sur-piste>

Inscription dûment rempli sur le site,
règlement par CB,
validation obligatoire du présent règlement

Inscription sur place le jour J, uniquement dans la limite des places disponibles.

Pas d'inscription par téléphone.

Les inscriptions sont limitées à 250 équipes.

Le prix comprend : La participation aux défis (jusqu'à 15) par équipe pour la journée du 01 février 2026.

Le prix ne comprend pas : L'achat de forfait de ski, l'assurance Carré Neige, la location de matériel adapté à la pratique du ski alpin.

ACCES aux PISTES - FORFAITS :

L'accès aux défis est soumis à la détention, pour chaque participant, d'un forfait de ski en cours de validité pour la date du 01 février 2026 et couvrant la totalité du domaine alpin d'Aillons-MargériaZ.

ATTENTION, pour participer à l'évènement, vous devez :

- Incrire votre équipe sur helloasso, et régler 6€ par équipe (4 personnes max par équipe)
<https://www.helloasso.com/associations/aillons-margeriaZ-evenements/evenements/defis-sur-piste>
- Régler votre forfait de ski (1 pour chaque participant)
<https://www.aillons-margeriaZ.com/achetez-forfait>

Renseignements sur les forfaits auprès de la SEM des Bauges :

- Par téléphone : 04.79.54.61.88
- Par mail : contact@semdesbauges.fr
- Sur internet : <https://www.aillons-margeriaZ.com/givres-glisse>

Nous vous conseillons de choisir un forfait d'une durée minimum d'une journée pour avoir le temps de participer à un maximum de défis.

Achat de forfaits possible en caisse le jour J ou en ligne sur <https://www.aillons-margeriaZ.com/achetez-forfait>

CARTON DE PARTICIPATION :

Un carton de participation sera remis à chaque équipe, ainsi qu'un plan du domaine alpin.

Retrait à partir de 09h00 et jusqu'à 11h00 au front de neige, sous la tente verte et bleue.

Le carton est obligatoire pour l'accès à chaque défi

Aucun carton ne sera envoyé par la Poste.

MATERIEL :

Parcours en autonomie totale.

Porter une tenue adaptée à la pratique du ski alpin.

Casque de ski fortement recommandé.

SECURITE & BALISAGE :

L'organisation et le responsable du service médical, se réservent le droit d'annuler la participation de tout concurrent leur paraissant en difficulté. Le balisage des pistes sera assuré par la SEM des Bauges.

L'organisateur et ou la SEM des Bauges se réservent la possibilité de modifier le parcours initial selon des contraintes météorologiques et/ou sécuritaires.

SERVICE MEDICAL :

Le service médical est assuré par les pisteurs secouristes de la SEM des Bauges ainsi que par les organisateurs et/ou bénévoles présents sur le parcours.

DEGUISEMENT :

Le déguisement **est fortement conseillé** !

Attention tout de même à ce que le costume ne mette pas en danger le participant ou autrui pendant la course. L'organisateur et/ou le responsable sécurité du domaine skiable (SEM des Bauges) peut intervenir pour neutraliser un participant qu'il estimerait se mettre en danger ou mettre en danger autrui. Le déguisement ne doit pas porter atteinte à l'ordre public et ne doit avoir ni caractère religieux ni caractère diffamatoire.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE :

- **Responsabilité civile :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA N° COHESION N° 41983536 0001

- **Responsabilité accident :**

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Le participant est le seul responsable de ses actes lors de la manifestation, et engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur cette dernière y compris lors des défis.

Les participants reconnaissent participer à leurs propres risques et assument pleinement la responsabilité des éventuels dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient subir ou causer à des tiers.

Chaque participant reconnaît que ce type d'épreuve peut l'exposer à un certain nombre de risques, et en particulier à des blessures de type corporelles et accepte ces risques en déchargeant les organisateurs. Ainsi, ces risques incombent aux participants et non aux organisateurs.

Chaque participant reconnaît que la Glisse des givrés requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer. Le participant certifie sur l'honneur n'être soumis à aucune contre-indication médicale l'empêchant de participer à l'événement et reconnaît que cette déclaration relève de sa seule responsabilité.

Evènement organisé par Aillons-MargériaZ Evènements, sous la responsabilité des parents, sans transfert de garde.

ANNULATION :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation en cas de mauvais temps. Remboursement des droits d'inscription, avec une retenue de 2 € par équipe pour la gestion de l'organisation.

Annulation et remboursement ou de la participation uniquement sur présentation d'un justificatif médical de contre-indication à la pratique sportive.

PARKING :

Sur place, parking au pied des pistes à MargériaZ (Aillons-MargériaZ 1400).

IMAGES :

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation des photos dans le cadre de la promotion de l'événement et de la station.

ENVIRONNEMENT :

Tout participant s'engage par le présent règlement à respecter l'environnement. Le participant s'engage à préserver la tranquillité et la propreté des lieux traversés, ne pas jeter de papier ou emballage. A rester sur les pistes du domaine alpin et ne pas couper les virages. Le participant respectera aussi la faune et la flore, ainsi que les autres usagers.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera l'interdiction de participation pour le participant fautif.

COORDINATION

Organisateur : Aillons-MargériaZ Evènements

Responsable sécurité et balisage : SEM des Bauges

Responsable des défis : Le prestataire Sam'phi

REGLEMENT

Du fait de son inscription, le participant s'engage à respecter le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment si les circonstances l'exige, en informant les participants.

RENSEIGNEMENTS

Aillons-MargériaZ Evènements

9 route de la combe,

73340 AILLON LE JEUNE

04.79.54.07.49 / 06.38.52.22.38

animation@lesaillons.com